

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS Le 15 juin   19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
D ment convoqu , s'est r uni en s ance publique ordinaire   Pouilly sous Charlieu
Sous la pr sidence de Monsieur Ren  VALORGE
Date de la convocation : 8 juin 2023

Pr sent : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX J r mie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles (arriv    19h43), M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE Ren , Mme CARRENO Mercedes, M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de pr sents : 34

Nombre de votants : 39

Excus s : Mme MONTANES V ronique, M MEUNIER G rard, Mme VAGINAY H l ne, M VIODRIN J r me remplac  par Mme PEYRARD Emilie, M LE PAGE Cl ment, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M CROZET Yves remplac  par M ISNARD Michel, M CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : M MEUNIER G rard   M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY H l ne   M. VALORGE Ren , Mme JOLY Michelle   M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly   M. JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice   Mme CALLESEN Marie-Christine.

Election d'un secr taire de s ance : M BERTHELIER Bruno (Charlieu)

N 2023/N 098

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA ZONE D'ACTIVITE DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur Michel LAMARQUE, Vice-Pr sident en charge de l'Economie, rappelle que la commune de Pouilly sous Charlieu a engag  la modification de son PLU pour  tendre la zone d'activit s des Beluzes actuelle.

Le projet d'extension de la zone des Beluzes correspond aux parcelles suivantes : D210, D206, D207, D208, D209, D163, D164 et D 165. Ces parcelles correspondent aujourd'hui   la zone 2AU1 au PLU.

La Communaut  de Communes est propri taire de la parcelle D210 et pour les autres parcelles, D206, D207, D208, D209, D163, D164 et D 165. Les propri taires ont  t  rencontr s en 2023 et un accord de vente a  t  trouv  afin que la Communaut  de Communes devienne propri taire.

En d tail,

- La parcelle D206 propri t  de M ROCHE DIDIER JACQUES a pour surface 5 400 m²
- La parcelle D207 propri t  de M ROCHE DIDIER JACQUES a pour surface 5 419 m²
- La parcelle D208 propri t  de M DUMAS DANIEL LAURENT a pour surface 2 369 m²
- La parcelle D209 propri t  de Mme BELON ISABELLE MARIE PAULE a pour surface 4 176 m²
- La parcelle D165 propri t  M DUMAS DANIEL LAURENT a pour surface 5 746 m²
- La parcelle D164 propri t  M DUMAS GEORGES a pour surface 5 633 m²

- La parcelle D163 propriété M DEVAUX JEAN FRANCOIS FERNAND a pour surface 30 816 m²

Ces parcelles sont exploitées actuellement par un agriculteur, des frais d'évictions sont à prévoir dans le budget.

Une estimation aux Domaines a été sollicitée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Annule la délibération n°2022/n°110 concernant l'achat de la parcelle D209.
- Approuve l'achat des parcelles suivantes : D206, D207, D208, D209, D163, D164 et D165 situées à Pouilly sous Charlieu,
- Fixe le prix d'achat à 6 € HT / m²,
- Accepte de régler les indemnités et frais d'éviction à l'exploitant en fonction du barème au vigueur le moment venu,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Communauté de Communes,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces opérations,
- Dit que ces dépenses seront prévues au budget de la zone d'activités des Beluzes.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Charlieu
M. Bruno BERTHELIER



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230615-N2023-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023